

**DÉLIBÉRATION RELATIVE A L'APPROBATION DE LA DEMANDE
D'ACCREDITATION HORS VAGUE D'UN DIPLOME D'ETUDES UNIVERSITAIRES
TECHNIQUES ET SCIENTIFIQUES – RESPONSABLE DE SOINS EN
BALNEOTHERAPIE**

Vu les dispositions du code de l'éducation et notamment les articles L. 712-1 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'université de Bordeaux ;

Vu l'avis de la commission de la formation et de la vie universitaire du 25 septembre 2025

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide :

Article 1. Approbation

D'approuver la demande d'accréditation pour la délivrance du DEUST « responsable de soins en balnéothérapie »

Article 2. Publication

La présente délibération sera transmise au recteur de la région académique Nouvelle-Aquitaine. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux.

Article 3. Exécution

Le directeur général des services est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Le président du conseil d'administration,

Dean LEWIS

Président de l'université de Bordeaux

Adoptée à la majorité des
votes exprimés (29 votants)
Pour : Unanimité
Contre : 0
Abstention : 0

